

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2022, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 16'019'253.00 aux charges et de Fr. 16'062'253.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant Fr 43'000.00,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 43'000.00¹ et résultat extraordinaire de Fr. 0.00²,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 2'515'442.35³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 47 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 5'272'200.00 aux dépenses et de Fr. 68'500.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 5'203'700.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr 2'515'442.35, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr 2'688'257.65,

vu le préavis favorable de la commission des finances, administration et sécurité (CFAS) du 04.10.2021 et du 01.11.2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

¹ Calcul : N4 – N48 – (N3-N38)

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou – exc. de charges

le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de Fr. 16'019'253.00 aux charges et de Fr. 16'062'253.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 43'000.00.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 43'000.00 et résultat extraordinaire de Fr. 0.00.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 47 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 50 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de Fr. 2'688'257.65 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

